



LE RÉSEAU DES  
COLLECTIVITÉS  
POUR LA GESTION DES  
DÉCHETS & DE L'EAU

Avec le soutien technique et financier de :



## LES RETOURS TECHNIQUES **ASSAINISSEMENT**

### Mise en place du diagnostic permanent

Cas du SIVOM de la Vallée de la Bruche (67)



Février 2024

[ascomade.org](http://ascomade.org)

Suivez  
l'ASCOMADE  

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation de la collectivité</b> .....	<b>3</b>
<b>2. La démarche</b> .....	<b>3</b>
<b>3. La méthode</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Quid du diagnostic périodique ?</b> .....	<b>5</b>
<b>Contacts</b> .....	<b>5</b>

Remerciements à Frédéric SCHAFFROTH, Responsable du service technique, SIVOM de la Vallée de la Bruche, pour la relecture et le temps consacré à l'élaboration de ce document.

# 1. Présentation de la collectivité

## Le territoire



Le territoire présente des spécificités avec une urbanisation en fond de la vallée et une ruralité marquée sur les flancs montagneux. Le contexte climatique se caractérise par des précipitations excédant les 30% par rapport à la plaine d'Alsace. La géologie favorable au ruissellement accentue les défis du réseau.

Population desservie en assainissement collectif :  
**8 509 hab.**

**80 km de réseaux** (dont 54 % sont postérieurs à la construction de la STEU en 1994)

STEP : capacité **11 000 EH**

**29 déversoirs d'orage / 4 bassins / 3 postes de relevage réseaux** (réseau majoritairement gravitaire)

### GESTION DES FLUX :

► Volume soumis à la redevance assainissement :  
**383 305 m<sup>3</sup>**

► Volumes traités **1 762 000 m<sup>3</sup>**

► Volumes déversés **812 736 m<sup>3</sup>**  
(99% en tête de station)

## Le service assainissement

Le service fonctionne avec **deux techniciens**, ayant pris leur poste en 2020 et 2021, **en plus d'une directrice**. La Station d'Épuration des Eaux Usées (STEU) est exploitée en régie par un contrat de prestation.

# 2. La démarche

## Initialisation du diagnostic permanent

En avril 2021, dans le rapport annuel du prestataire, il est annoncé qu'il faudra rédiger le diagnostic permanent d'ici la fin de l'année. Afin de mieux comprendre en quoi consistait ce document, **le SIVOM a participé, entre mai et octobre 2021, à deux réunions animées par l'ASCOMADE**, l'une portant sur l'autosurveillance et la seconde sur diverses thématiques, dont le diagnostic permanent.

**Une réunion restreinte en août 2021 avec la DDT et l'agence de l'eau Rhin-Meuse au sujet des enjeux réglementaires** du système d'assainissement et plusieurs exemples de diagnostics permanents proposés par l'ASCOMADE ont permis le lancement de la rédaction de ce document.

N.B.: 2 journées d'échanges ont été organisées par l'ASCOMADE en 2019 et 2022 avec l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (et l'ASTEE en 2022) pour encourager à la mise en oeuvre de Diagnostics Permanents.

# 3. La méthode

## Interrogations

Au niveau de la rédaction, la question de se rapprocher d'un prestataire extérieur, s'est posée en termes de compétences et de partialité. La plus grande interrogation était : **si le document réalisé en interne n'est pas parfait, quelle est la portée de ce dernier d'un point de vue réglementaire ? En d'autres mots, quelles conséquences en cas d'inexactitudes liées à son contenu ?**

« Ce document étant une démarche d'amélioration continue, même s'il n'est pas parfait au premier jet, il s'améliorera au fil du temps, c'est une démarche

**itérative.** Il a donc été décidé, pour avoir une réelle plus-value, de rédiger ce diagnostic permanent en interne. »

Lors de la démarche de réflexion, **le choix de le réaliser en interne nécessitait, de facto, un temps salarié à libérer sur ce dossier.** Il a été retenu de consacrer un équivalent de trois mois pleins, réparti sur deux semestres et sur les différents collègues qui participaient à l'écriture. Ce dimensionnement est issu des échanges avec des collectivités de Grand Est lors des réunions animées par l'ASCOMADE.

## Format du diagnostic permanent

Le contenu du diagnostic permanent est structuré en trois parties : **état des lieux, enjeux et plan d'actions.** La partie état des lieux a permis à Monsieur SCHAFFROTH, rédacteur du diagnostic permanent qui venait d'arriver dans la collectivité, de mieux cerner le fonctionnement du service. Cette catégorie permettra également aux arrivants futurs de rapidement comprendre et s'adapter à leur nouvel environnement.

**Les enjeux ont été vus en partie avec la DDT. Ils sont sûrement récurrents dans de nombreux systèmes d'assainissement.**

## La rédaction

**1 - Pour la partie état des lieux, le système d'assainissement a été divisé en trois grandes composantes : collecte, transport et traitement.**

C'est en reprenant le fil des documents disponibles et les travaux en cours ou à venir que la structure de l'état des lieux a été conçue pour avoir une base sur laquelle s'appuyer. Elle s'accompagne d'une description du territoire et de ses spécificités, des points forts/faibles du système d'assainissement et du bilan du fonctionnement du service.

- ▶ Les données sont articulées selon les différentes composantes du système d'assainissement.
- ▶ Leur état de connaissance a permis de définir un plan d'action.
- ▶ Son état d'avancement est décrit suivant des indicateurs adaptés à chaque problématique

**2 - Pour la partie définitions des enjeux et plan d'action ont été pris en compte pour la définition des enjeux les différents textes réglementaires, de concertations avec la DDT et des données présentes ou absentes.**

La rédaction du document s'est faite sous la forme d'un document Word enrichi par les données techniques d'exploitation. En revanche, elle ne concerne que la partie réseau. La partie STEU étant gérée par un prestataire, une réflexion est en cours pour implémenter le diagnostic.

### Exemple d'enjeux :

**Traçabilité des incidents** = dans l'attente de la mise en place du SIG qui permettra d'intégrer les anomalies et dysfonctionnements du système d'assainissement, la mise en place d'un registre est programmée → obj : 100 % des données dans le registre.

**Impact des déversements au milieu naturel** = la fréquence des relevés n'est pas représentative du nombre de déversements au milieu constatés → obj : augmentation de la fréquence des bilans 24 heures au niveau de l'entrée de la station de traitement des eaux usées.

**Taux de collecte des macrodéchets** = améliorer leur collecte dans les DO et éviter le rejet au milieu naturel → obj : 100 % de collecte à l'issue des travaux d'amélioration du dégrillage.

## Les améliorations apportées par le diagnostic permanent

Tout d'abord, les aspects de manque de données et d'amélioration du service sont apparus. En effet, les deux techniciens précédents cumulaient 30 années d'expérience et d'historique, leurs connaissances n'ont malheureusement pas pu être capitalisées sur des documents et une grande partie des informations a disparu.

**Pour ne plus reproduire ces problématiques, dès qu'un agent fait une enquête de terrain ou découvre une anomalie, cette dernière doit être rapidement tracée dans le but que si une autre équipe prend le relais, elle n'ait pas de difficulté à retrouver la donnée.**

Ce document est vu par le SIVOM de la Vallée de la Bruche comme un tableau de bord qui rassemble de nombreuses informations permettant d'avoir, rapidement, l'état du réseau d'assainissement face aux enjeux définis.

### Les différents apports du document :

- ▶ L'acquisition de matériel et la mise en place d'un plan de formation ;
- ▶ La traçabilité des données pour assurer un suivi complet ;
- ▶ L'implication active dans toutes les étapes du processus ;
- ▶ La réactivité face aux changements et aux défis éventuels ;
- ▶ La mise à jour régulière des procédures pour garantir leur pertinence continue.

## 4. Quid du diagnostic périodique ?

« Nous avons débuté par la rédaction du diagnostic permanent, bien que la recommandation habituelle soit de commencer par le diagnostic périodique. **Dans notre cas, la construction préalable du diagnostic permanent, adapté à nos données et enjeux spécifiques, a facilité une extraction rapide des données pour la rédaction du diagnostic périodique à un instant donné.** Toutes les informations nécessaires étaient déjà disponibles. En inversant l'ordre de rédaction des documents, le processus aurait probablement été plus long, et la rédaction du diagnostic permanent aurait été moins ajustée à nos critères d'analyse. »

— Frédéric SCHAFFROTH, Responsable du Service Technique, SIVOM de la Vallée de la Bruche

## Vos contacts pour plus d'informations sur ce retour technique

### Frédéric SCHAFFROTH

*SIVOM de la Vallée de la Bruche*  
Responsable du service technique

[fredericschaffroth.sivom@orange.fr](mailto:fredericschaffroth.sivom@orange.fr)

### Noël FLEURY

*ASCOMADE*  
Chargé de mission Assainissement  
Réfèrent Grand Est

[assainissement2@ascomade.org](mailto:assainissement2@ascomade.org)

Tél: 03 81 83 58 23